

# Grenoble 1946 : Héritage ? Succession ?

Robi Morder

Le thème que nous avons retenu pour cette table ronde du 15 avril était celui de l'actualité de la charte, en revenant sur quelques éléments, étant entendu que nous avons traité à plusieurs reprises d'autres aspects de la charte<sup>27</sup>. Nous revenons ici évidemment sur certaines questions, apparues dans les présentations et échanges et Paul Bouchet y revient de façon plus développée.

## 1946 Naissance ou renaissance ?

J'avais intitulé l'introduction à *Naissance d'un syndicalisme étudiant* « naissance ou renaissance ». J'y reviens en ce 15 avril, me permettant une digression personnelle sur ma mère. Le 15 avril c'est la journée de la libération des camps et c'est le 15 avril 1945 que ma mère considérait comme sa deuxième date d'anniversaire, expliquant que le 15 avril 1945, jour où Bergen Belsen a été libérée, fut une renaissance. L'UNEF a un acte de naissance, le congrès de Lille de mai 1907<sup>28</sup>. Nous avons commémoré « cent ans de mouvements étudiants » en 2007<sup>29</sup>, mais en 1996 l'on commémorait « 50 ans de syndicalisme étudiant » à l'occasion des 50 ans de la charte. C'est problématique car les générations étudiantes se succèdent rapidement, avec une mémoire partielle, voire partielle. Et pour la période 1939-1945 ce n'est pas seulement une succession routinière de générations étudiantes, cette succession est un renouvellement qui se fait dans un monde qui s'écroule d'abord, puis un nouveau monde qui renaît, en tous cas l'espoir d'un nouveau monde. Si on peut donc dire qu'il y bien une « renaissance » de l'UNEF après-guerre, c'est que la « vieille maison » est finalement acceptée en héritage, mais la nouvelle génération l'investit d'une mission syndicale.

La charte de Grenoble qui peut être présentée comme une nouveauté, quelque chose d'inédit – pour les jeunes acteurs de l'époque qui n'ont pas vécu étudiants l'avant-guerre, reprend sans le savoir des éléments anciens. Prenons les termes : « syndicat », « revendications », y compris la « rémunération étudiante », on les trouve déjà dans l'entre-deux-guerres. Et s'il y réinvention il y a aussi nouveauté car ce qu'apporte la charte c'est la mise en forme doctrinale, au bon sens du terme, d'un corpus, d'un essai de synthèse de ce qu'il y avait de meilleur dans le passé sans que forcément les acteurs de l'époque en aient eu le savoir, et en même temps un constat, une prophétie pour l'avenir. Là je passe directement à la question de l'actualité. Il y a toute une série de choses dites dans la charte de Grenoble (« l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel », son « intégration dans la Nation », son lien avec les syndicalismes professionnels) qui sont quelque chose qui relève à l'époque de la volonté, d'une vision d'avenir, précédant la réalité sociale puisque la massification, la démocratisation vont arriver plus tard dans les années 1950. Un des exemples qui fait que nous – Paul Bouchet, Jean-Philippe Legois et moi-même, avons intitulé notre tribune « 70 ans et pas une ride »<sup>30</sup> c'est qu'en 2006, au moment des 60 ans de la charte, un peu avant la sortie de *Naissance...*, et de la table ronde tenue à Grenoble avec Paul Bouchet et Pierre Rostini, il y a le mouvement contre le CPE, et j'avais écrit une tribune dans *Le Monde* liant les deux<sup>31</sup>. Quand nous avons décidé en 2016 de faire une nouvelle tribune, nous avons regardé celle de 2006 et nous avons repris beaucoup d'éléments puisqu'elle n'avait pas vieilli. Mais ce n'est pas la tribune de 2006, c'est la charte de 1946 qui n'avait pas pris une ride malgré tout ce qui concerne une série de questions secondaires.

<sup>27</sup> Premier colloque du Germe 20 mai 1995, colloque RESSY « 50 ans de syndicalisme étudiant » avril 1996, 60 ans de la charte, avril 2006, 60 ans de la sécurité sociale étudiante, juin 2008 à Grenoble, etc.

<sup>28</sup> Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (coord.), « 1907 une union étudiante est née », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, in° 86, Nanterre, 2007.

<sup>29</sup> GERME, Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (coord.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, 2007.

<sup>30</sup> Paul Bouchet, Jean-Philippe Legois, Robi Morder, « 70 ans et pas une ride », Mediapart, 7 avril 2016.

<sup>31</sup> Robi Morder, « Quand l'UNEF se dotait d'une charte », *Le Monde*, 21 mars 2006.

## L'internationale

L'on ne peut séparer la reconstruction syndicale de l'UNEF en France d'avec la construction d'une nouvelle internationale étudiante. En avril 1946 Paul Bouchet, siège à la troisième CPI qui met une dernière main au congrès constitutif de l'UIE. C'est donc à peine une dizaine de jours avant le congrès de Grenoble. C'est au CA de l'UNEF de janvier 1946 qu'il a été mandaté au titre de l'AGE de Lyon à la fois pour la rédaction du texte qui deviendra la charte, et pour remplacer Villedieu à la CPI. Il y a une interaction entre internationale et nationale. Bouchet est aussi celui qui fait le lien entre l'UIE et l'Entraide universitaire puisque l'UIE le mandate pour ce faire, et puis Lyon n'est pas très éloignée de Genève<sup>32</sup>.

## Héritage et descendants

C'est un peu autour de cette actualité de la charte que l'on peut interpellier les organisations étudiantes. Qui dit actualité, peut poser la question de l'« héritage » et il n'est pas inintéressant d'entendre les organisations étudiantes d'aujourd'hui réagir. Commençons par écouter ce qu'elles disent. Un membre du BN de l'UNEF – qui fait de la charte un texte fondateur - et le président de PDE – organisation qui ne s'y réfère (référait ?) pas, étaient présents le 15 avril. La FAGE n'a pu au dernier moment venir mais lors de son congrès de septembre 2016 à l'occasion de la séance consacrée à son histoire avec plusieurs de ses anciens présidents, il y eut des propos qui nous intéressent pour notre sujet.

Pour l'UNEF, la charte reste un texte qui a une valeur particulière. Dès les premières journées de formation des nouveaux adhérents – même si l'UNEF n'est pas la même qu'en 1945 – un temps est consacré à la charte, au « Jeune travailleur intellectuel » ce qui permet de poser la question jeunesse avec une vision active. La charte – et sa portée internationale - demeure encore aujourd'hui fondamentale pour guider son action, ce qui « fait de l'UNEF un vrai mouvement étudiant, un vrai mouvement syndical qui a vocation à transformer toute la société ». Si le syndicat doit pouvoir porter le discours de toute une génération, la vocation de l'UNEF aujourd'hui n'est pas de « reconstruire une grande UNEF » rassemblant tous les étudiants comme à l'époque, ni d'avoir une « organisation unique rassemblant tous les courants de pensée ». L'UNEF ne remplace pas les partis, mais il s'agit de « garder cette branche syndicale pour transformer la société ».

Le président de PDE, à partir du questionnement du « jeune travailleur intellectuel » admet une certaine pertinence : on ne peut ignorer les questions de jeunesse, la transformation du rôle des diplômés avec la massification et le chômage, et la recherche de la position de l'étudiant dans la société. Il explique l'intérêt que doivent porter les organisations de représentation étudiante à l'histoire de la renaissance de l'UNEF à la Libération. Car, estime-t-il, il y a une crise de la représentation, il y a une perte générale de confiance envers la représentation. Cette crise, qui englobe d'ailleurs la situation délicate de PDE, a pour son organisation un effet de remises en cause. « Si au départ on peut parler d'une naissance de PDE sur la base d'un corporatisme » cela a évolué, « On n'en est plus là du tout ». Aujourd'hui il y a une préoccupation pour explorer des « pistes de recherche sur de nouvelles manières de faire la représentation étudiante sur la base d'un certain nombre de valeurs ». Plutôt « qu'apolitisme » (après tout on agit sur la politique universitaire, sur la politique jeunesse...) PDE irait vers « l'artisanisme » (sans le savoir, PDE « réinvente » le fameux « apartitisme » de Paul Bouchet 70 ans auparavant).

La FAGE, avait déjà fait référence (et révérence même) à la charte en invitant Paul Bouchet au congrès de Lyon en 2013. J'ai pu assister aux séances de formations historiques des congrès de 2014 et 2016. Dans ce dernier congrès un des anciens présidents explique « quand je suis arrivé à la FAGE, on m'a dit : « on vient de la grande UNEF ». S'étant renseigné, et ne voulant pas assumer l'héritage de « l'UNEF majo », il explique aujourd'hui « nous ne sommes pas les héritiers, nous sommes les descendants ». L'utilisation d'un vocabulaire « syndical » ne choque plus à la FAGE et l'un de ses fondateurs m'expliquait que son projet en 1989 était bien celui-là, mais il ne pouvait utiliser le mot syndical qui était alors quasiment « tabou » (assimilé à politique).

## Le vocabulaire

Cela nous évoque les mots de Pierre Trouvat, président élu au congrès de l'UNEF de Grenoble

<sup>32</sup> Fonds Paul Bouchet, inventaire CME 32, aux Archives nationales cote 203AS(IV)

en 1946 : « Il y a quelques années encore, ce mot de syndicat aurait sans doute fait bondir la majeure partie de nos adhérents car on a eu une tendance fâcheuse à concéder à ce terme une signification politique »<sup>33</sup>.

Le mot « charte » lui-même a été beaucoup brandi sous le régime de Vichy, notamment avec la charte du travail. Il en va de même pour le terme de « statut ». Pendant toute la guerre il y a discussions sous (et dans) Vichy sur un « statut de l'étudiant », une « charte de l'étudiant »<sup>34</sup> ; c'est un enjeu entre Vichy et l'UNEF. Ce sont des termes – comme corporation, corporatisme – qui peuvent apparaître comme trop vichystes et ne sont pas systématiquement utilisés. Cela n'empêche pas Pierre Trouvat, dans le même article de défense du syndicalisme étudiant d'affirmer que l'UNEF doit « jouir d'une autorité incontestée en matière de corporatisme étudiant »<sup>35</sup>.

C'est – il faut vérifier dans les archives – il semble après 1950 que la charte de l'étudiant devient la charte de Grenoble. C'est en vérité au moment où le texte, mais surtout son esprit sont contestés dans l'UNEF. On n'en parle pas en 1947 au vu des documents que nous possédons du congrès de Strasbourg. En 1948 on se réfère toujours à la charte de l'étudiant dans le discours au ministre lu par Paul Bouchet<sup>36</sup>, et au cours des discussions sur la sécurité sociale étudiante, mais l'on sait que cela ne va pas de soi. Au congrès du Touquet en 1949 le compte-rendu de la délégation lyonnaise n'évoque pas la charte mais il est vrai que Lyon avait été chargée d'élaborer des propositions sur la réforme de l'enseignement et la démocratisation de l'université. Par contre, à Arcachon en 1950 la délégation lyonnaise note que « la charte de Grenoble » fut « contestée par quelques délégués » et, malgré le « malaise grave ainsi révélé » le « débat de fond n'a pas eu lieu ». Nous pouvons avoir l'impression qu'en systématisant la référence à la charte de Grenoble on « sacralise » (à l'instar de la charte d'Amiens) pour donner un côté plus solennel à la déclaration car cela permet peut-être une légitimité supplémentaire.

C'est pour cela qu'il faut toujours remettre les mots, les textes et leur utilisation dans leur contexte.

\*\*\*

Pour le chercheur qui a travaillé sur les archives, les témoignages, les documents de la renaissance du syndicalisme étudiant après la Libération, et qui a observé depuis 25 ans les organisations étudiantes citées, il ne peut qu'être frappé par ces analogies (du « corporatisme » et de « l'apolitisme » à la référence au syndicalisme et au vocabulaire de « l'apartitisme », synonyme en fait d'indépendance). Mais évidemment tout ceci dans des contextes sociologiques (il y a vingt fois plus d'étudiants), politiques et de structuration des mouvements étudiants bien différents.

Il est toutefois extraordinaire de constater comment après la Libération, alors que la situation de l'UNEF est plutôt mauvaise, très fortement concurrencée par des mouvements politiques, confessionnels auréolés du prestige de la résistance, animés en fait d'un même esprit malgré les différences, plusieurs personnes dans plusieurs organisations, courants, mouvements ont convergé au point de faire de l'UNEF, avec et autour de la charte, le « syndicat unique de la classe étudiante » comme l'écrit *Le Figaro* en 1956 (ceci ne dure en réalité qu'entre 10 et 20 ans, ensuite il va en aller autrement dans une dynamique de dispersion). Quand quelques individus et courants réussissent à relever ensemble dans une conjoncture précise un défi et arrivent à constituer quelque chose qui n'est pas donnée d'avance cela constitue un véritable « coup de force », non au sens de coup d'état mais de « tour de force ». Et la question à se poser, et à poser, en donnant cet exemple, c'est qu'il a non seulement une valeur historique, mais aussi se demander pourquoi ce qui a été fait hier ne pourrait l'être aujourd'hui. Evidemment avec un monde qui a changé, dans le monde étudiant actuel, sans doute sous d'autres formes, que cela s'appelle syndicalisme ou autre chose, c'est cette idée que la volonté de quelques uns, une tactique adaptée, une situation favorable à un moment donné, quand tout cela arrive à une conjonction, cela peut donner des résultats, des transformations sur lesquels des « gens raisonnables » n'auraient pas parié quelque temps avant.

<sup>33</sup> « Que veut être l'UNEF », *Le Courrier de l'étudiant*, 1946.

<sup>34</sup> Voir un projet de corporation étudiante de 1941 in GERME, *Cent ans de mouvements étudiants*, op. cit.

<sup>35</sup> Pierre Trouvat, « Que veut être l'UNEF », idem

<sup>36</sup> Voir dans ce numéro, page 39.

# LES RELATIONS INTERNATIONALES

**I**l est réconfortant de voir combien les perspectives de reprise des relations internationales entre étudiants ont soulevé l'intérêt des délégués réunis à Grenoble à l'occasion du XXXV<sup>e</sup> Congrès de l'Union Nationale des Étudiants. Il est réconfortant de voir dans un monde où les perspectives de coopération internationale s'estompent de jour en jour, les étudiants français proclamer leur fraternité avec les étudiants du monde entier et leur volonté de travailler de toutes leurs forces à l'établissement d'un monde meilleur.

Dès le premier jour du Congrès une analyse pénétrante et infiniment lucide de la politique internationale du bureau sortant permit de préciser les fautes qui avaient été commises, les avantages que l'on avait pu enregistrer, et les enseignements que l'on pouvait en tirer pour l'avenir.

Il serait vain de refaire un historique des Conférences de Londres et de Prague, ainsi que des réunions du Comité Préparatoire du Congrès Constitutif de la nouvelle organisation internationale des Étudiants, Congrès qui doit se tenir à Prague au cours de l'été prochain.

La délégation française à Londres et à Prague, handicapée par la présence et les manœuvres de délégués n'appartenant pas à l'Union Nationale des Étudiants, se trouva, par surcroît, dans un climat bien différent de celui auquel l'avaient habitué les Congrès Internationaux d'avant-guerre. Venue pour débattre des questions corporatives précises, tels les échanges d'étudiants, l'organisation du tourisme universitaire international, l'assistance internationale universitaire, etc., la délégation de l'Union Nationale se trouva, au grand étonnement de la plupart de ses membres, entraînée dans des discussions confuses où le syndicalisme étudiantin devait, le plus souvent, céder la place à des spéculations politiques.

Ayant très vite pris la température de l'assemblée la délégation, sans se mettre tout à fait au diapason, s'efforça de limiter les dégâts et d'entraîner l'assemblée vers un travail constructif beaucoup plus proche de l'intérêt des étudiants.

On a parfois reproché à la délégation française d'avoir négligé, sinon repoussé, les réalités immédiates nées de la guerre, de l'oppression et de la Résistance. Il s'agit là d'une absurdité, née d'une déformation partisane des faits. Il est évident que tous les étudiants français groupés au sein de l'U. N. sont unanimes à proclamer leur volonté d'empêcher toute renaissance de l'idéologie fasciste internationale et ils ont su le marquer fermement à deux reprises, au cours du Congrès de Grenoble. Mais cette prise de position ayant été clairement définie, ils se tournent résolument vers l'avenir et s'efforcent de mettre sur pied une organisation internationale qui réalise concrètement l'Union des Étudiants du monde entier pour la reconstruction d'un monde qui a besoin de leur jeunesse et de leur intelligence.

Il n'est pas besoin pour cela de soulever dix problèmes idéologiques et nous sommes nombreux dans le monde à penser qu'il vaut mieux ne pas les soulever si nous voulons réellement travailler en confiance et nous donner sans arrière-pensées aux tâches qui nous attendent.

C'est ce que nos délégués sont arrivés à faire admettre aux membres du Comité Préparatoire. Nous avons pu ainsi obtenir que les Unions Nationales, lorsqu'elles groupent, comme en France, la majeure partie des Étudiants, représentent seules leur pays au sein de la future organisation — c'est là incontestablement un fait dans la direction du véritable syndicalisme étudiant, et il nous reste à souhaiter que le nouveau bureau de l'U. N., présidé d'ailleurs par un de nos délégués au Comité préparatoire, continue dans cette voie, pour le plus grand bien de l'U. N. et de la future organisation.

# *La charte de Grenoble : l'esprit en héritage*

**Paul Bouchet**

A mes yeux le mot héritage est un mot pour le moins qu'on puisse dire ambigu pour parler de l'héritage de la charte de Grenoble. Tout héritage peut être ambigu mais celui-ci me le paraît être particulièrement. Pourquoi ? Parce qu'effectivement la charte, ce qu'on appelle la charte de Grenoble, c'est essentiellement le préambule, notamment « l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel ». C'est de là qu'ont découlé beaucoup de réformes et en premier lieu sur le plan de la santé le choix d'avoir un régime étudiant qui tienne compte à la fois de l'évolution générale de la Sécurité sociale qui se mettait alors en place, et en même temps la nécessité d'une autonomie des étudiants. Ce double choix n'était absolument pas évident, ni pour l'un, ni pour l'autre. Les alliés sur un des points se trouvaient être des adversaires sur l'autre. Donc ce qui est intéressant c'est de savoir pourquoi on a fait un choix, malgré les oppositions latentes ou exprimées, manifestant la volonté étudiante au sortir de la guerre de créer un nouveau mouvement.

« Charte » ? Pour autant que je m'en souviens, le mot charte n'est pas dans notre littérature et je ne me souviens pas qu'on ait parlé de la charte d'Amiens. Ensuite la référence est allée de soi sans doute, mais en 1946 on n'y a pas fait référence.

On porte des principes qui devaient être en tête des statuts de l'UNEF. « De Grenoble » ? C'est clair puisque le congrès se tenait à Grenoble et on avait choisi Grenoble pour ce congrès là car en arrière-plan c'était les Glières, le Vercors, c'était la Résistance. La décision d'écrire un texte avait été votée à Paris quand le Conseil d'administration de l'UNEF avait confié à la Commission d'études syndicales de Lyon le soin de présenter un texte. Ce texte commençait par « Nécessité d'une réforme de l'UNEF et des AG » et il comportait une partie de principes, car pour réformer l'UNEF et les AG il fallait des principes communs, et nous avons proposé le Jeune travailleur intellectuel. Le mot « charte de Grenoble » est venu après, mais déjà dans le texte le mot charte figure puisqu'à la fin de la « déclaration des droits et devoirs » (nous parlons de la déclaration de Grenoble) il est indiqué en gros caractères « cette déclaration constitue désormais la Charte de l'étudiant ». Ce n'est pas encore la charte de Grenoble, c'est la charte de l'étudiant, et l'on poursuit : « elle est placée en préambule des statuts de l'UN et de toutes les AG ».

## **Nécessité d'une réforme de l'UNEF et des AG**

J'ai demandé à ce qu'on distribue aujourd'hui<sup>37</sup> le texte qui prélude à la charte proprement dite, texte qui s'intitule « projet de réforme de l'UNEF et des AG élaborée par la Commission d'études syndicales de l'AG de Lyon ». Je suis bien placé pour en parler, je présidais l'AG de Lyon, et le président de la Commission d'études syndicales était Jacques Miguet, issu et héritier d'un groupe de résistance, dont le frère avait été tué au maquis. Comment commence-t-on ? On ne va pas dire qu'on va se réunir pour faire une espèce de révolution intellectuelle. Ca, cela viendra plus tard.

Première partie : « nécessité (nécessité, je souligne) d'une réforme de l'UNEF et des AG ». La première question que je pose pour aujourd'hui est : est-ce qu'il y a dans l'héritage la conscience actuelle de la nécessité d'une réforme de l'UNEF et des AG ? Moi j'ai 92 ans, mais vu de l'extérieur je pense que oui, je pense qu'il y a nécessité d'une réforme du mouvement étudiant. Quels sont les premiers mots à l'époque, mots qui pourraient être repris aujourd'hui ? « Ce n'est pas la première fois que se pose le problème de la réforme des associations d'étudiants. Déjà avant la guerre au cours des congrès nationaux des discussions nombreuses s'étaient élevées relativement à la réforme de nos statuts. Les circonstances empêchèrent ces discussions d'aboutir. Cependant l'organisation actuelle de l'UNEF qui n'a qu'une quarantaine d'années, ne paraît plus exactement adaptée aux nécessités présentes ». On rappelle qu'au

---

<sup>37</sup> Voir annexe

départ il y a des AG, c'est l'esprit associatif, et on s'occupe des intérêts des adhérents. Le changement profond qui est en marche après la guerre c'était de prendre en charge non seulement les intérêts des adhérents des associations mais les intérêts de l'ensemble des étudiants.

Ce sont les étudiants existant à un moment donné de l'histoire, mais aussi étudiants potentiels. Ce sera une des dimensions préalables à la charte. On vient de rappeler les propos que j'ai moi-même tenus à l'époque en ce qui concerne l'avant décolonisation. La décolonisation va se faire après la charte pour l'essentiel. Mais on rappelle qu'il est bien beau de parler de l'étudiant, car l'étudiant dans la République française, il était absent dans un certain nombre de territoires. Il y avait très peu d'étudiants originaires des divers pays d'Outre-mer, des colonies, des protectorats selon les statuts. La charte avait comme premier objectif de reposer le problème, pas seulement de réformer les statuts de l'UNEF telle qu'elle existait, mais de remettre en cause l'objectif même de ce qu'on appelait « le monde étudiant », expression qui renvoyait aussi au, « monde du travail », un monde qui bougeait après la guerre.

### La dimension internationale de la charte

Jiri Pelikan<sup>38</sup> avait lui-même expressément visé le rôle de la charte dans la formation des statuts de l'UIE. Du côté des Soviétiques on apprend maintenant notamment par les témoignages de Tom Madden<sup>39</sup>, que la délégation soviétique au retour du congrès de l'UIE alors qu'elle s'attendait à être félicitée a été mise sur une voie de garage car elle avait accordé trop de place au « modèle occidental », en fait celui de la charte alors que la conception stalinienne était l'intégration des étudiants à la FMJD, qui était sous contrôle. Cette conception a été écartée à Prague.

J'ai raconté dans *Mes sept utopies*<sup>40</sup> l'ambiance extraordinaire du congrès de Prague de 1946. C'était une nouveauté, ces retrouvailles de la jeunesse du monde, et dans la charte il y avait cela. Une base corporatiste ou une base parlementaire purement françaises ne l'auraient pas permis.

Quand on a été à Prague on fraternisait avec les représentants vietnamiens, qui venaient à part, ils n'étaient pas dans la délégation française. Pour l'Algérie il y avait l'AG d'Alger mais il y avait déjà – et là l'UNEF a fait son devoir par la suite – ce qui allait devenir l'UGEMA<sup>41</sup>. J'ai entendu parler pour la première fois des événements de Sétif du 8 mai 1945 à Prague par ce que le représentant algérien - qui était simple observateur - racontait. Pour nous c'étaient des frères ce n'est pas un mot, c'était évident. Ils avaient fait 14-18, 39-45.

### Sur l'Union française, la décolonisation

L'Union française était une espérance politique à l'époque. Les problèmes de la forme politique des pays d'outre métropole étaient abordés dans un débat tout à fait nouveau. Il ne faut pas oublier que même dans la résistance, et plus encore dans les Forces françaises libres qui allaient libérer la France, il y avait plus de non métropolitains que de métropolitains. Cette idée de droits du citoyen, ils devaient être accordés à tous ceux qui relevaient à un titre quelconque, quelque soient les évolutions institutionnelles, de la République française, Pourtant les droits du citoyen en Algérie posaient problème. A travers le système des collèges on ne donnait pas les droits du citoyen égaux à des gens qui versaient leur sang en métropole ; le retard intellectuel et civique était considérable. L'AG d'Alger, le moins qu'on puisse dire, n'était pas portée à une décolonisation générale. Il devait y avoir des droits du citoyen, pas seulement des droits de l'Homme. Et cela ouvrait la porte à une décolonisation. J'ai été avocat ensuite, j'ai plaidé beaucoup de procès de décolonisation, d'abord pour l'Indochine, ensuite pour l'Algérie

<sup>38</sup> Communiste tchécoslovaque, Jiri Pelikan préside l'Union internationale des étudiants après 1953. Il a apporté son témoignage, comme Paul Bouchet, au colloque du Germe de juin 1997, reproduit dans Robi Morder et Caroline Rolland Diamond, *Etudiant – e – s du monde en mouvement. Migrations, cosmopolitismes et internationales étudiantes*, Paris, Syllepse, 2012.

<sup>39</sup> Syndicaliste étudiant britannique, Tom Madden participe dès le congrès de 1945 de Prague au processus de construction de l'UIE, dont il devient le secrétaire général en 1946. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec le Germe, la Cité des mémoires étudiantes (où il a déposé ses archives), Paul Bouchet et Tom Madden, notamment lors du séminaire spécial AAUNEF, Cité des mémoires étudiantes et Germe du 30 octobre 2013 ;

<sup>40</sup> Paul Bouchet, *Mes sept utopies*, Paris, l'Atelier, 2010.

<sup>41</sup> Union générale des étudiants musulmans d'Algérie. Voir dossier « Mouvements étudiants et guerre d'Algérie », *Les Cahiers du Germe* n° 30, 2013, accessible sur le site du Germe.

notamment. J'ai eu des discussions avec Ben Bella qui avait été arrêté par un détournement d'avion au mépris des règles du droit international, dont j'étais un des avocats. Il est ahurissant de voir le retard intellectuel, politique, civique, qu'avait l'immense majorité des gens, dont ceux de gauche, sur l'évolution générale du monde au lendemain de la guerre.

C'est vrai qu'il y avait dans la charte : « à l'heure où l'Union française élabore la nouvelle déclaration des droits de l'homme et du citoyen », la NOUVELLE DECLARATION ! La France, par la voix de René Cassin, luttait. Tout homme avait les mêmes droits en dignité, pas seulement les droits de la personne. La déclaration universelle des droits de l'homme a un préambule où le mot dignité figure tout au long. La France ne pouvant faire moins que ratifier la déclaration universelle, il y en a qui venaient dire que ce n'étaient pas des droits normatifs. Comme si la liberté, l'égalité, la fraternité étaient normatives par elles-mêmes. Elles le sont dans la mesure où on les applique. Le mot dignité, il est normatif, il est dans les textes, dans la déclaration universelle, que la République a ratifiée. Il est évident au départ, qu'on disait que l'on voulait une révolution économique et sociale au service de l'Homme (avec un grand H). Le privatisme, le nationalisme étroit de la France au sortir de la deuxième guerre mondiale n'a pas été à la hauteur de l'histoire. Ceux qui ont pris des risques et ont versé leur sang méritaient plus que le retour à une troisième voir même à une quatrième république. Les gens qui ont fait la charte de Grenoble avaient conscience de ça. L'engagement de l'UNEF pendant la guerre d'Algérie a été fidèle à l'esprit de la charte de Grenoble.

### Les droits et devoirs de l'intellectuel

Les mots sont clairs. Pourquoi on fait une charte ? En gros caractères « aujourd'hui, plus que jamais l'UN et les AG prétendent être le seul grand organisme syndical capable de représenter les intérêts de tous les étudiants », y compris les étudiants potentiels, ceux qui auraient dû être étudiants et qui ne le pouvaient. Il s'agissait de repenser la fonction étudiante, le rôle même des étudiants. C'est là que les droits et les devoirs étaient une approche essentielle. On demandait des droits pour les jeunes, les étudiants à condition qu'ils aient des devoirs. Et en même temps on affirmait l'autonomie du mouvement étudiant par rapport à l'ensemble des jeunes travailleurs. C'était déjà nouveau de dire que c'était un devoir de participer à l'ensemble de la jeunesse nationale et mondiale, c'était tout à fait nouveau. Au surplus il faut compléter par ce qui faisait la caractéristique de l'étudiant, non pour l'isoler mais au contraire pour le caractériser, pour qu'il joue son vrai rôle. Ce sont les droits et devoirs en tant qu'intellectuel.

Il y a quelques jours on a vu le réveil de cette question. *Mediapart* a donné la possibilité d'un dialogue auquel Mireille Delmas Marty participait, et il y avait des questions du public. Une des questions était : « qu'est-ce que cela veut dire intellectuel ? ».

« L'étudiant est un jeune travailleur intellectuel ». Quelle prétention !? Quelle aberration !? La charte tente de répondre. Elle répond avec des discussions dont j'aimerais bien qu'elles participent de l'héritage auquel nous consacrons cette après-midi. Qu'est-ce que c'est ? Je commence : avant tout c'est le droit à la liberté. Il n'y a pas de savoir dans un pays totalitaire, il y a des dogmes, il n'y a pas le savoir universaliste. L'intellectuel est celui qui n'accepte pas que le savoir soit dogmatique, quelles que soient les intentions. Ce n'était pas sans force de le dire. La Commission d'études syndicales de l'AG de Lyon avait eu beaucoup de discussions. Les mouvements principaux issus de la résistance c'étaient essentiellement les mouvements marxistes, avec la primauté du PC à l'époque compte-tenu de son rôle dans les FTP, etc. et de l'autre côté un certain renouveau de la jeunesse chrétienne, il y avait la JAC chez les paysans, la JOC chez les ouvriers, la JEC chez les étudiants. Cette nécessité que l'intellectuel n'accepte pas le dogme c'est qu'au contraire le droit à la liberté est fondé sur la liberté de recherche de la vérité. La vérité, même débat, fallait-il mettre un grand V. Il y avait une époque où certains étaient persuadés qu'il y avait UNE vérité, on rejoint l'esprit dogmatique. La vérité elle est toujours à chercher et à redécouvrir.

### Ni corporatisme, ni parlementarisme : syndicalisme

C'était cela l'esprit qui animait la charte. J'ai souvent cité à l'époque une phrase d'un certain Paul de Tarse, citoyen romain, auteur d'épîtres qui sont redécouvertes notamment par Alain Badiou<sup>42</sup>, comme clerc de l'universalisme. Or cet universalisme là est toujours à créer. L'époque

<sup>42</sup> Alain Badiou, *Saint Paul. La fondation de l'universalisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1997

à la Libération était hostile à tout universalisme enfermé et les dix membres de la Commission d'études syndicales étaient très différents. Il y a les représentants des deux grands courants que je viens de citer issus de la résistance, il y avait aussi les gestionnaires qui avaient travaillé pendant la guerre à nourrir les étudiants, sous Vichy, malgré les ostracismes partiels. C'était compliqué, le président sortant de l'AG de Lyon avait été épuré parce qu'il avait accepté de siéger dans le comité que Vichy avait créé<sup>43</sup>. Mais il y avait aussi Monsieur Antoine Pinay qui a été ministre du Général de Gaulle. Passons. C'était une période où il fallait se méfier des étiquettes, il fallait aller au-delà. Rappeler le rôle des étudiants, jeunes et travailleurs, c'était déjà une extrême conquête, cela en reste sans doute une quand on voit la crise des mouvements de jeunesse de l'époque. L'UNEF était concurrencée comme organisme représentatif par l'UJRF d'une part, par la FFEC qui essayait de jouer le rôle d'une CFTC étudiante. En gros nous voulions une seule organisation syndicale capable de représenter tous les étudiants. Ce qui existait c'était un parlement. Je rappelle ça parce que c'est toujours valable.

Il y avait à choisir parmi plusieurs formules. Dans les corporatismes traditionnels, on ne s'occupe que des intérêts matériels et intellectuels des étudiants par rapport aux études ; il y a le parlementarisme, on regroupe sous un drapeau particulier les diverses organisations existantes, il y en avait un paquet, de 10 à 20 qui constituaient l'Union patriotique des organisations étudiantes. L'UNEF, grâce à Pierre Rostini<sup>44</sup>, a réussi à être l'élément moteur qui a fait admettre qu'il fallait dépasser l'UPOE, le parlementarisme. Sinon on aurait des discussions perpétuelles entre les divers points de vue, et même pour la rédaction des textes il fallait voir comment c'était.

L'UNEF avait gagné la bataille d'une espèce d'unité syndicale. « Syndicat », « syndical », ce n'était pas simplement le passage d'un mot à un autre, du corporatisme et du parlementarisme au syndicalisme. C'était une nouvelle approche où effectivement les moyens d'action étaient déterminés en fonction des objectifs déterminés chaque année démocratiquement. A la suite de la charte il y a toute une partie sur les moyens d'action. Beaucoup en ont ri, on y parle des monômes y compris des monômes revendicatifs, des monômes dévastateurs... Le mot ne faisait pas peur. En réalité on voulait marquer justement dans l'emploi des moyens les moyens syndicaux. Les monômes, c'était la rue. On a mis l'AG de Lyon dans la rue. Cela veut dire quoi ? Cela voulait dire qu'on faisait un monôme pour éconduire le nouveau recteur qu'on voulait nous mettre après la Libération à la place du recteur de la Libération, André Alix, qui était un résistant. Surtout le monôme défilait dans les rues, passait place Bellecour au cœur de la ville, il s'arrêtait en posant une faluche symbolique, symbole de la tradition, au pied du lieu où avait été assassiné Gilbert Dru, qui était un dirigeant de l'AGE, dirigeant chrétien à l'origine de beaucoup d'évolutions du christianisme de la Libération, dont le cadavre était resté pendant des heures et des heures sur la place tandis que les tramways passaient à côté et les gens regardaient. A côté il y avait symboliquement le cadavre d'un jeune ouvrier et le cadavre de Chambonnet, un des résistants de l'Armée secrète. Avec ce symbole là, le monôme, il avait du sens à passer là. Et après il finissait aux marches de l'Hôtel de Ville après avoir traversé toute la ville et c'est là que je m'adressai à une foule. Ce jour là on a commencé justement ce qui allait devenir la charte de Grenoble.

La charte de Grenoble... J'ai parlé de Paul de Tarse qui a une phrase que j'ai fait graver dans divers lieux, « la lettre tue, l'esprit vivifie ». La lettre, c'est les institutions, ce sont les textes patiemment échafaudés qui à force de vouloir faire plaisir à tout le monde sont un exercice de grammaire et cachent les vrais enjeux. La charte a été rédigée dans un tout autre esprit. C'est vrai que les discussions ont été passionnées mais la notion de jeune travailleur intellectuel c'est l'expression d'un esprit. On ne voulait plus faire du simple corporatisme, s'occuper des adhérents pour les nourrir, les loger, procurer des places de cinéma quand ils avaient adhéré. C'était un moyen d'action, mais ce n'était qu'un moyen d'action. Ce n'était pas cela l'objectif. L'esprit nouveau était là : « constatant le caractère périmé des institutions qui régissent », c'est le début de la charte : « constatant le caractère périmé... » On voulait du nouveau, et le nouveau c'était à la fois avant la décolonisation, la défense des droits de l'homme et du citoyen qui

<sup>43</sup> Au congrès de novembre 1944 il y a eu trois étudiants « épurés » : un lyonnais, un malgache, un toulousain mais sans accusation de collaboration. Pierre Rostini présidait la commission d'épuration, dont nous ne disposons pas dans les archives de dossier.

<sup>44</sup> Sur Pierre Rostini et son témoignage, *Les Cahiers du Germe*, spécial n° 6, « Hommage à Pierre Rostini », 2010.



permettent aux gens autres que ceux de métropole de rejoindre les cohortes étudiantes. Et il y a surtout la fameuse phrase « à l'heure où le monde du travail et de la jeunesse jette les bases d'une révolution économique et sociale au service de l'homme ». Ces mots peuvent paraître lyriques, ils étaient totalement nouveaux dans les discours étudiants. Une révolution économique et sociale au service de l'homme, là aussi bataille pour savoir s'il fallait mettre un grand H à homme ou pas. On a rediscuté de cela à Prague quand nous avons été membres du comité préparatoire de l'Union internationale des étudiants qui était une nouveauté, où l'Est et l'Ouest se retrouvaient. Il y avait ceux qui croyaient qu'il ne fallait pas mettre un H majuscule, c'était en général le courant marxiste. « Au service de l'homme », j'ai essayé d'en convaincre des membres de la délégation soviétique car il ne suffisait pas de mettre une « révolution économique et sociale ». Croyez-vous que ces termes étaient faciles à faire passer ? Pas du tout. Ils portaient un esprit nouveau.

### **L'amalgame et l'esprit en héritage**

Cet esprit est-il hérité aujourd'hui. Je ne le sais pas. Il est dommage effectivement que l'ensemble des mouvements étudiants soit assez divisé aujourd'hui quand il y a près de 2 500 000 étudiants alors qu'il y en avait 100 000 à l'époque. Nous avons la volonté farouche qui était née de la résistance, nous savions le prix des divisions. Et là on avait posé le mythe de l'amalgame, pas l'union sacrée – cela faisait 14/18 – l'amalgame. L'amalgame, c'était les soldats de l'An II, « la Victoire en chantant nous ouvre la barrière ». Je vous dis cela de façon apparemment décousue, c'est pour cela que j'ai tenu à ce qu'on distribue les textes eux-mêmes qui reflètent un peu cela. Il y a eu un effort intellectuel considérable qui a précédé la rédaction de la charte. Cet effort il était conduit par des gens très différents d'origines. Impitoyables au-delà du lyrisme des mots sur la vérité des objectifs. Le syndicalisme c'était le refus encore une fois de se borner au corporatisme et d'y substituer une espèce de parlementarisme où chacun vient avec son propre drapeau, son langage, ses obédiences, etc.

La lettre tue, l'esprit vivifie. Quand j'entends les problèmes de divisions, de la FAGE, de l'UNEF, etc. c'est tout le problème de l'UNEF. Quand je suis arrivé à Lyon il y avait une association indépendante qui subsistait depuis des années. La division n'est pas nouvelle. Est-ce que la recherche est possible d'un esprit nouveau. Qu'on dise syndical ou pas, moi ce que je sais c'est que quand la question s'est posée de mon invitation au congrès de la FAGE j'ai consulté si je puis dire l'esprit de Grenoble. « Esprit es-tu là ? ». Pour moi j'ai dit oui, j'irai mais à une condition que j'ai mise au président de la FAGE, c'est que vous viendrez avec votre congrès Place Bellecour au lieu où est tombé Gilbert Dru, et vous verrez l'esprit de la charte de Grenoble. Le congrès y est allé, de même que le congrès de l'UNEF qui avait eu lieu à Lyon auparavant y était allé<sup>45</sup>. L'esprit souffle où il peut. Peut-être que le mot héritier est ambigu. Le mot civique, à l'heure actuelle on le remplace par citoyen, est mis à toutes les sauces. Il n'en reste pas moins qu'il y a un esprit civique qui va au-delà de ce qui s'appelle le privé ou le public. Et me semble-t-il dans l'esprit issu de Grenoble il y a cette volonté de trouver les points où spirituellement, je ne crains pas le mot, l'état d'esprit, on pourrait refaire quelque chose de commun. Même en gardant les structures existantes provisoirement, mais comment faire admettre au grand public – même si les étudiants sont nombreux – que le nombre des citoyens qui font fonctionner la démocratie est plus grand que le nombre d'étudiants. Comment faire admettre qu'il puisse y avoir des structures différentes mais qu'il y a un esprit commun. Peut-être l'exemple de Grenoble peut vous servir. Vous savez les premières réunions au sortir de la guerre, l'UPOE, les gens – dont certains dans le maquis s'étaient disputés les armes qui tombaient du ciel avec les parachutages - les divisions étaient extrêmement profondes. L'UNEF pendant la guerre, elle n'a pas collaboré<sup>46</sup>, ce n'est d'ailleurs pas ça qu'on lui reprochait, mais de ne pas avoir été présente dans la bataille civique essentielle qui était autre chose que le combat contre l'Allemagne, contre le nazisme, contre le totalitarisme. Or c'était possible ça. On peut retrouver l'esprit commun, et un esprit qui passe par-delà les individus, par-delà les structures. Nous avons quelque chose de commun, que l'on a retrouvé dans un esprit commun, un esprit civique qui fait que la charte existe et vous pouvez en parler aussi bien que moi, peut-être mieux, en tous cas de forme plus actualisée. Cela n'a pas été évident au départ, chacun avait

<sup>45</sup> L'Unef y a tenu son congrès en 2003 et la Fage en 2013.

<sup>46</sup> Dossier « [L'UNEF, les étudiants pendant la guerre de 1939-1945 et sous l'occupation: attentismes, collaborations et résistances](#) ». Cahiers du Germe n° 25, 2005.

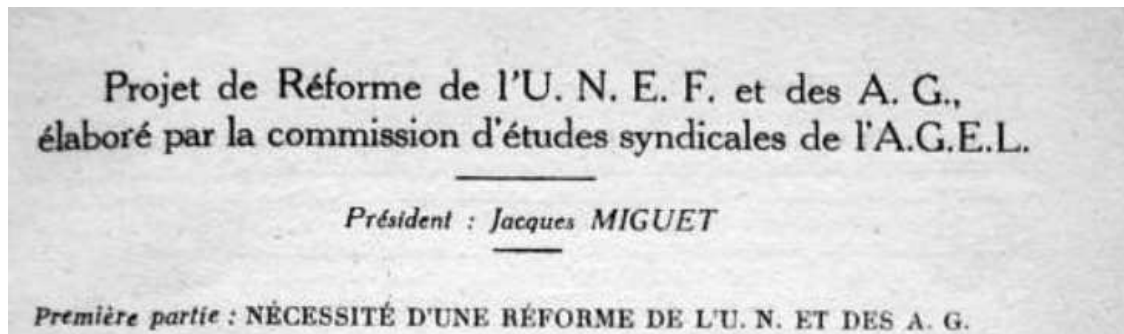
son langage, ses mots. Les mots trahissent souvent, unissent parfois. Le « miracle » de Grenoble a été d'arriver à un texte simple qui finalement n'a pas été démenti et qui a servi de point de repère à travers les diverses scissions qu'a connu l'UNEF et le mouvement étudiant comme un point de combat ; l'esprit a facilité les rassemblements, pas l'union sacrée mais les amalgames.

\*\*\*

Ce n'est pas commode vous le savez de parler d'un esprit. La charte de Grenoble, beaucoup plus que des mots, c'est un esprit, c'est un esprit au sortir d'une guerre terrible qui a divisé le pays à un point extraordinaire. J'ai vécu la fin de deux républiques. Or l'esprit de la charte c'est l'esprit de la république tout court, de la première, celle de l'An II, celle que l'on publie, celle que l'on proclame le jour où on apprend la victoire de Valmy. La république c'est tout d'abord un esprit, la *res publica*. Le privé, quel qu'il soit de quelle qu'obédience qu'il se réclame n'est que le privé. La République elle est publique. Les droits de l'Homme ne sont pas que les droits de l'Homme, ce sont les droits de l'Homme ET du Citoyen, comme à l'origine, il est temps de s'en souvenir. Cela permet de voir autrement beaucoup de questions

Vive l'esprit de la charte ! Car c'était notre esprit civique à tous par-delà les structures.

## ANNEXES



« Ce n'est pas la première fois que se pose le problème de la réforme des associations d'étudiants. Déjà, avant la guerre, au cours des congrès nationaux annuels de l'UN, des discussions nombreuses s'étaient élevées, relativement à la réforme de nos statuts. Les circonstances empêchèrent ces discussions d'aboutir.

Cependant, l'organisation actuelle de l'UN, qui date d'une quarantaine d'années, ne paraît plus exactement adaptée aux nécessités présentes. A ses débuts, l'UN, simple fédération des associations générales, avait pour mission et pour but de procurer des avantages multiples aux adhérents de ces associations. Mais l'UN sortit rapidement de ce cadre d'action réduit et entreprit de défendre les intérêts de tous les étudiants, *adhérant ou non à nos associations*.

**AUJOURD'HUI, PLUS QUE JAMAIS, L'UN ET LES AG PRETENDENT ETRE LE SEUL GRAND ORGANISME SYNDICAL CAPABLE DE REPRESENTER LES INTERETS DE TOUS LES ETUDIANTS.**

nous avons gardé à peu près la même proportion d'étudiants. C'est un premier défaut. 2. On reconnaît certes que nous avons obtenu un

Cette légitime et nécessaire prétention fut contrebattue, au lendemain de la Libération, par les critiques nombreuses que nous adressèrent, aussi bien des étudiants isolés que de puissantes organisations étudiantes, confessionnelles ou politiques. Ces critiques correspondaient certainement à des défauts évidents et elles trouvèrent même crédit auprès d'un certain nombre de nos adhérents qui n'avaient oublié ni les années d'occupation, ni les leçons qu'on en pouvait tirer.

Nous allons examiner ici quelles sont ces critiques, et quels enseignements nous devons en tirer en vue d'une réforme qui fera de nous, aux yeux de tous, le grand organisme syndical que nous avons toujours prétendu être. »

[...] Ici, le texte est cité par Villequiez, qui préside la commission au congrès de Grenoble.

1. Que le nombre de nos adhérents ne se soit pas accru en fonction de notre importance. Nous avons eu un certain nombre de réalisations ? Nous avons été étudiants et cependant

certain nombre de réalisations dont la plus belle est le Sanatorium, ainsi que toutes les réalisations qui ont été faites dans l'intérêt de

nos adhérents et non pas dans l'intérêt de tous les étudiants en général, bien que chaque fois nous nous présentions en représentant les étudiants, nous nous sommes toujours efforcés de présenter le point de vue général plutôt que le particulier. On nous reproche d'avoir vu davantage le point de vue de nos étudiants.

3. Le manque de sérieux. On voit l'Union nationale comme un repaire des derniers bambocheurs. C'est un défaut, nous l'enregistrons.

4. On ne se prive pas de dire que ces derniers bambocheurs veulent représenter les étudiants et faire des étudiants une caste à l'intérieur de la Nation, qui aurait très peu de rapports avec l'ensemble de la population française, surtout dans l'évolution actuelle des choses. C'est un reproche qu'on nous a fait après la Libération.

Enfin, un autre inconvénient à signaler : c'est que notre caractère apolitique et areligieux nous laissait, surtout sur le plan politique, dans une certaine situation. On nous a reproché de n'avoir pas su devenir le foyer de la résistante étudiante au nazisme, qu'il vienne de l'extérieur ou de l'intérieur.

Ces critiques sont graves, et l'histoire récente de nos associations, pour un observateur impartial, ne peut les éluder complètement. Mais il y a plus grave encore : au lendemain de la Libération, ces objections étayèrent les manœuvres tentées par certains grands organismes étudiants, auprès du ministère de l'Education nationale, pour faire aboutir le projet de « bureaux de facultés ». Ce projet demandait l'installation d'une représentation étudiante élue, sur le plan national comme sur le plan local. Cela équivalait à signer l'arrêt de mort de l'UN et à condamner les associations générales à n'être plus que de joyeuses amicales d'anachroniques paillards.

Fort heureusement l'UN, grâce à de nombreux appuis ministériels, put faire échec à cette manœuvre sur le plan national, en demandant que ces représentations étudiantes élues ne fussent établies que sur le plan local, dans les villes universitaires. A la rentrée d'octobre, pour la première fois, ont eu lieu des élections auxquelles devaient participer tous les étudiants. Une leçon élémentaire peut être tirée de cette

expérience : les délégués étudiants ainsi élus firent double emploi avec les représentants des AG que les recteurs avaient pris l'habitude de consulter. Leur existence ne peut que limiter notre aspiration à demeurer le seul organisme syndical, habilité à représenter, partout où le besoin s'en fait sentir, tous les étudiants. En somme, un grave danger menace encore l'existence de nos AG.

Nous pensons que chacun voit mieux, maintenant, la nécessité qu'il y avait à rappeler les sérieuses critiques qui nous ont été adressées de toutes parts. Cet essai d'approcher la situation exacte qui nous est faite dans le monde étudiant montre quelles voies sont ouvertes à nos associations. En définitive l'UN et les AG se trouvent devant le dilemme suivant :

- ou bien ne tenir aucun compte des objections qui leur sont adressées, continuer leur politique conservatrice, et accepter ainsi que demain, se reproduisent et aboutissent, avec les mêmes arguments, des manœuvres aussi dangereuses pour nous.

- ou bien examiner, avec bonne foi, quels défauts internes se trouvent dénoncés par ces critiques ? et en utilisant les potentialités révolutionnaires qu'elles peuvent contenir, faire aboutir enfin, la réforme de l'UNEF.

A cette condition seulement, un pas immense sera accompli vers la réalisation d'une communauté étudiante nouvelle, en faisant de l'UN et des AG le grand syndicat étudiant seul capable de le promouvoir.

## 2<sup>ème</sup> partie : esquisse d'une réforme de l'UN et des AG

Toute réforme de l'UN a sa source dans la réforme des AG. Cette réforme doit être à la fois *doctrinale* et *institutionnelle*. Elle doit viser surtout :

- à accroître la fonction représentative et syndicale de l'UN et des AG
- à réaliser une économie des forces sur le plan social et culturel.

[...] suit le texte de la charte

## Texte lu par Paul Bouchet au congrès de Nice de 1948 devant le ministre<sup>47</sup>

« L'Union nationale des étudiants de France a précisé la condition de tous les syndicats étudiants lorsqu'au cours de son congrès de Pâques 46 à Grenoble elle a défini dans sa charte de l'étudiant les droits et devoirs des étudiants en tant que jeunes, en tant que travailleurs, en tant qu'intellectuels. [...] *suit la lecture des articles de la charte...* ] L'Union nationale des étudiants s'est efforcée de respecter les principes qu'elle avait ainsi posés et c'est ainsi qu'elle

<sup>47</sup> Fonds UNEF, BDIC, 4° delta 1159 (1948).

a été amenée à demander l'extension eux étudiants du bénéfice de la sécurité sociale, à réclamer que le taux des bourses soit aligné au moins sur le minimum vital légal, que l'on suive une politique tendant à la suppression des droits universitaires, et qu'on laisse enfin à l'étudiant une place toujours plus large dans le contrôle de la gestion de toutes les activités sociales entreprises en sa faveur. C'est ainsi qu'au sein de l'Union internationale des étudiants nous avons cru bon de dénoncer toute atteinte au libre exercice de la libre expression de la pensée, en quelque pays que ce soit.

Certes ce ne sont là que quelques exemples d'une activité que l'époque troublée que nous vivons rend particulièrement difficile ; mais au moment où tant de personnages universitaires se moquent éperdument des conditions de vie matérielles de l'Étudiant et doutent – au nom de quoi ? – de la maturité d'esprit de ceux qu'ils devraient contribuer à former, il était nécessaire que les étudiants s'unissent pour revendiquer leurs droits, et donner, le cas échéant, leur façon de voir sur le plan international, des grands problèmes qui actuellement conditionnent l'avenir de la Paix. Nous espérons de la sorte, traduire notre désir d'avoir les pieds sur terre, de les y avoir solidement, en sorte que, reconnaissant la primauté du spirituel, nous n'encourrons pas le risque d'être considérés comme de vils matérialistes, tout en restant pourtant à respectueuse distance d'une université tardigrade, aux préoccupations d'un autre âge et aux préjugés qui dénotent qu'elle a dépassé depuis longtemps l'âge mur ».

## LE CONGRÈS ET L'UNION FRANÇAISE

**L'**un des buts essentiels du Congrès annuel de l'U.N. est de mettre les dirigeants du monde étudiant au courant de tous les problèmes qui concernent notre Enseignement Supérieur.

L'importance des discussions échangées cette année au sein de la Commission des Affaires coloniales a été telle que les délégués ont accepté d'entendre, en Assemblée générale, un étudiant musulman et ont décidé que l'un des vice-présidents du bureau serait spécialement chargé des questions coloniales.

À côté de nos camarades des territoires d'Outre-Mer étudiant en France et régulièrement mandatés par différentes A.G., le Président de l'Association des Étudiants musulmans d'Afrique du Nord était venu à titre d'observateur pour poser très franchement le problème ; il n'eut d'ailleurs aucun mal à nous convaincre des déficiences de notre documentation en matière d'enseignement colonial, et tout le monde fut d'accord pour que des contacts permanents soient établis qui puissent prélever à une entente plus étroite.

Bien que certains points de détail aient été parfois contestés, nous rapporterons ici, en toute objectivité, les propos qui ont été tenus à Grenoble, soit qu'ils fassent comprendre la mentalité des intellectuels de l'Union Française, soit qu'ils provoquent, de la part des autorités responsables, une mise au point précise et des décisions rapides.

Les critiques qui ont été faites à l'Enseignement en Afrique du Nord atteignent à la fois l'étendue et la qualité de la mission éducatrice de la France. En effet, d'une part les écoles primaires et secondaires sont très insuffisamment développées (30.000 scolarisés au Maroc pour une population de plus de 6 millions d'habitants), et, d'autre part, les lois en vigueur ne tiennent pas assez compte de la culture locale les éducateurs les appliquent souvent dans un esprit qui n'est pas fait pour épanouir les qualités propres du caractère et de la psychologie arabe. Quant aux écoles libres musulmanes, elles seraient si peu favorisées qu'elles ne jouiraient pas même des libertés accordées aux écoles libres

de la métropole. Il ne saurait d'ailleurs être question pour un algérien, un marocain ou un tunisien de juger l'enseignement musulman comme un enseignement confessionnel, au sens où l'on entend ce mot en France.

Ainsi s'expliquerait le nombre dérisoire des bacheliers indigènes et le fait que l'administration française recrute surtout parmi eux des secrétaires et des traducteurs. Car la situation de l'Enseignement Supérieur n'est pas davantage brillante, puisque une seule Université existe à Alger, avec toutefois quelques écoles spécialisées au Maroc et en Tunisie. Pour se faire une idée des résultats obtenus dans le protectorat marocain, par exemple, il faut se rappeler qu'il n'y a eu depuis 1912 que 3 médecins, 4 avocats et une douzaine d'ingénieurs indigènes.

Comment pallier à cette carence, suivant les étudiants nord-africains du Congrès ? D'abord, en rendant l'Enseignement primaire gratuit et obligatoire en Afrique du Nord, puis en accroissant le nombre des bourses d'études dont le montant devrait être le même pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine ; enfin, en réorganisant l'Université d'Alger. Il apparaît que trop souvent les professeurs nommés en Afrique du Nord s'arrangent pour rester en France ou retardent le plus possible leur entrée en fonctions. Ce qui complique encore cette situation, c'est qu'un professeur n'a le droit d'enseigner que s'il obtient l'assentiment du Gouvernement général.

On voit que tout cela mériterait d'être développé, mais tel est l'essentiel des desiderata qui ont été formulés au cours de différentes séances du Congrès par des représentants qui prétendaient relater non seulement l'opinion des territoires africains, mais de toute la France d'Outre-Mer.

Il s'agit maintenant de décider les pouvoirs publics à faire une enquête et à réaliser des réformes. La liberté avec laquelle nos camarades ont pu s'exprimer, l'intérêt que tout le Congrès a montré à ce sujet sont déjà un succès à l'actif de l'U.N.

F. L.